



N° 15

Juin 2014

Le mot du Maire

Merci de votre confiance, 88 % des votants ont exprimé leur soutien à la liste que j'ai eu l'honneur de vous présenter pour gérer la commune pendant les 6 années à venir. Lors du 2^{ème} conseil municipal de cette nouvelle mandature, le budget était à l'ordre du jour. Dans une période conjoncturelle difficile, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes communales tout en garantissant un développement de COURLANS au bénéfice de tous.

Alain PATTINGRE

La nouvelle municipalité

Alain PATTINGRE : Maire
Philippe FOURNOT : 1^{er} Adjoint, « Voirie, Urbanisme, Bâtiment »
Patrick MICHE : 2^{ème} Adjoint, « Environnement, Développement durable »
Gérard BARDOUX : 3^{ème} Adjoint, « Affaires scolaires »
Jean-Gérard GROS : 4^{ème} Adjoint, « Finances, Animation, Communication »

Les conseillers municipaux :

Patrick BACHEROT
Philippe CADET
Patrick COLOMER
David DORMOY
Delphine GUIGON
Daniel FILLATRE
Chantal JACQUET
Guy MINARY
Antoine MORTIER
Séverine SCHMITT



Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Il a été approuvé par le Conseil Municipal le 6 Mars. Il est désormais exécutoire.

Il sera mis en ligne prochainement sur le site de la commune : <http://www.courlans.fr>

Projets 2014

Travaux de voirie :

rue du Poissonnard, impasse de l'Eglise, rue du Gay la Biche

Acquisitions de terrains: parcelles AD 49 et AI 33

Etude de faisabilité: aménagement de l'ancienne école maternelle

Cimetière : acquisition de terrains pour l'agrandissement et la réorganisation et réalisation d'un jardin du souvenir

Mairie : amélioration de l'accueil

Eclairage public : 2^{ème} phase des travaux de rénovation du réseau

Le Budget

Le budget primitif 2014 a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 17 avril.

Le budget de **fonctionnement** s'équilibre en recettes et dépenses à : **493 981 €**.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	%
Charges générales	148 582,00 €	30,08%
Charges de personnel	163 000,00 €	33,00%
Atténuation de produits	50 500,00 €	10,22%
Autres charges	53 900,00 €	10,92%
Charges financières	25 220,00 €	5,11%
Dépenses imprévues	4 620,00 €	0,94%
Vir. Sect. INVEST.	48 129,00 €	9,74%
FONCTIONNEMENT	Recettes	%
Produits et ventes	93 375,00 €	18,90%
Impôts et taxes	225 000,00 €	45,56%
Dotations/Sub./Part./	156 000,00 €	31,58%
Autres produits	16 606,00 €	3,36%
Produits exceptionnels	3 000,00 €	0,61%



Ancienne école maternelle

Le budget **d'investissement** s'équilibre en recettes et dépenses à : **215 767 €**.

INVESTISSEMENT	Recettes	%
Vir. de section FONCT.	48 129,00 €	22,31%
Dotation fonds divers	108 768,49 €	50,41%
Subvention d'investissement	22 330,00 €	10,35%
Emprunts	13 538,51 €	6,27%
Immobilisations corporelles	15 000,00 €	6,95%
Divers	8 000,00 €	3,71%
INVESTISSEMENT	Dépenses	%
Déficit d'investissement	18 194,03 €	8,43%
Emprunt (capital)	38 830,97 €	18,00%
INVEST 2013 payés en 2014	45 742,00 €	21,20%
Frais doc urbanisme	5 000,00 €	2,32%
Projets 2014	93 600,00 €	43,38%
SIDEC	14 400,00 €	6,67%

Il est à noter que sur proposition de la commission « Finances , Animation, Communication » le taux des 3 taxes est maintenu au niveau de celui des années précédentes, à savoir :

Taxe d'habitation : 10,92 %

Taxe sur le foncier non bâti : 30,73 %

Taxe sur le foncier bâti : 17,32 %

Rythmes éducatifs

La réforme des rythmes éducatifs (décret du 6 février 2013) interviendra à la rentrée 2014. Elle implique une modification des horaires scolaires et périscolaires. Le groupe de pilotage (parents, enseignants, élus, personnel municipal) a pris connaissance du nouveau décret paru le 8 mai 2014. Ce décret offre la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule ½ journée. La consultation lancée auprès des parents d'élèves fait apparaître une large majorité favorable à cette organisation. En conséquence, le conseil municipal et le conseil d'école ont décidé la proposition d'emploi du temps hebdomadaire suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h00/8h30	7h00/8h30	7h00/8h30	7h00/8h30	7h00/8h30
Classe	8h30/11h30	8h30/12h00	8h30/12h00	8h30/11h30	8h30/11h30
Garderie	11h30/12h15	12h00/12h15	12h00/13h00	11h30/12h15	11h30/12h15
Restaurant scolaire	11h30/13h30	12h00/14h00		11h30/13h30	11h30/13h30
Classe	13h30/15h30			13h30/16h30	13h30/16h30
Temps d'activités périscolaires		14h00/16h30			
Garderie	15h30/18h30	16h30/18h30		16h30/18h30	16h30/18h30

Civisme et citoyenneté

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 13 mars 2012 abroge celui du 24 janvier 1991 et modifie les horaires pour utiliser un matériel bruyant

Jours de semaine et samedi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 20h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 – 12h00

L'ensemble des textes est disponible sur le site des services de l'Etat dans le Jura :

<http://www.jura.pref.gouv.fr/> (taper « bruits de voisinage » dans « recherche »)

Rappel

Le brûlage des herbes, broussailles et autres déchets est rigoureusement interdit par arrêté préfectoral. Il convient d'utiliser la déchetterie située sur le territoire de la commune de Messia sur Some

Manifestation à venir

Du jeudi 7 au dimanche 10 août, concours hippique international organisé par le Comité Organisation Grand Prix sur le site de « La Jument Verte » avec le soutien de la commune de COURLANS

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public

Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00

Mardi : de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Merci de respecter ces horaires

Tél : 03 84 47 12 05 – Fax : 03 84 47 35 31

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.courlans.fr>

Permanences de Monsieur le Maire et d'un Adjoint :

Chaque mardi de 18h00 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)